

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, FRECHOU, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, GINIEIS, BITAILLOU, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Louis REY à Gérard FRECHOU
Jean-Marie GOUINEAU à Jacques CARSUZAA

Suppléants : Henri LESPOUNE suppléant de André MINJUZAN
Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABERDESQUE Jean MOUSTALET
Eliane BELLEGARDE suppléante de Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Excusés : Aimé SOUMET

RAPPORT N° 8

PEPINIERE D'ENTREPRISES : ENGAGEMENT DE L'OPERATION

M. BELLOT indique que par délibération du 30 juin dernier, la CCPO a accepté le principe de construire une pépinière d'entreprises pour répondre aux besoins des porteurs de projets qui souhaitent créer leur entreprise.

Il était envisagé dans un premier temps d'implanter cet équipement dans un bâtiment annexe des ex cycles LEJEUNE (DENVERS France) implantés à MOUMOUR. Le financement de ce dossier soumis au titre de la DDR 2010 n'a pas été retenu lors de la séance de juin dernier.

Après étude, il s'avère que ce bâtiment peut avoir un intérêt pour accueillir des locaux de stockage d'entreprises pour lesquels nous avons également une demande importante mais ne

semble pas intéressant compte tenu de son traitement et de son volume pour abriter l'équipement envisagé.

Une possibilité intéressante existe sur le terrain appartenant à la ville sur le parc d'activités P Lanneretonne face aux locaux communaux loués aux entreprises et déjà gérés par la CCPO. Cette implantation permettrait à terme à la CCPO d'acquérir l'ensemble et d'avoir une gestion efficace qui pourrait s'articuler sur trois outils :

- Une pépinière d'entreprises à construire comprenant 4 ateliers, 3 bureaux, un accueil et une salle de réunions commune
- Les locaux de la pépinière « municipale » qui seraient réaménagés et apporteraient un complément intéressant compte tenu de la demande actuelle
- L'acquisition du bâtiment de Moumour qui pourrait être aménagé pour libérer trois locaux de stockage.

La ville d'Oloron a d'ores et déjà fait part de son accord pour la mise à disposition des terrains dans l'attente de la cession globale qui sera établie à partir de l'estimation des domaines.

Le présent dossier concerne donc la construction de la pépinière d'entreprises comme décrite ci-dessus et qui serait une première phase de l'opération globale.

Le coût de la construction s'élèverait à 720 000 € HT dont :

Etudes : 120 000 €
Travaux : 600 000 €

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Régional Aquitaine : 180 000 €
Conseil Général 64 : 200 000 €
Sanofi : 100 000 €

Pour compléter ce plan de financement, il pourrait être intéressant de solliciter la DDR, session de novembre, à hauteur de 96 000 €

Pour que le dossier soit complet, il convient également de présenter un permis de construire au plus tôt.

Pour la maîtrise d'oeuvre, une consultation a été engagée. La candidature de Vincent FABRE, Architecte à Oloron associé à Henri LABADIOLLE pour l'OPC et l'économie, a été retenue. Le taux de rémunération global proposé s'élève à 10.10 % (8.85 % pour la mission de base et 1.25 % pour l'OPC), soit un montant d'honoraires provisoire de 60 600 € HT.

Cette opération sera inscrite dans un budget annexe spécifique « Pépinière d'entreprises » qui sera présenté ultérieurement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** la construction de la pépinière d'entreprises sur le terrain du parc d'activités P Lanneretonne
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des partenaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le permis de construire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'équipe FABRE-LABADIOLLE
- **VOTE** les crédits correspondants qui feront l'objet d'un budget annexe « Pépinière d'entreprises »

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 septembre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY